



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

FEVRIER 2022

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 7 février 2022

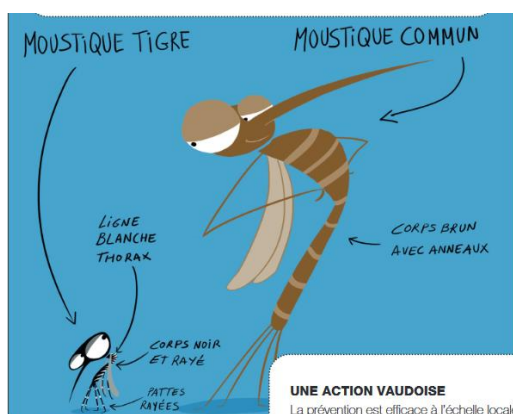
Constructions Parcelle n° 290	La Municipalité a contrôlé et confirmé la réception et l'étanchéité de la nouvelle fosse à purin.
Paroisse	La Municipalité a pris note du départ du Pasteur Nicolas Merminod pour la Tour-de-Peilz, après 7 années passées dans notre région. Il sera momentanément remplacé jusqu'à fin août par les Pasteurs Claudia Bezençon de Vulliens et Noémie Heiniger de Belmont.

Séance du 14 février 2022

EU-EC La Tuayrette	La Municipalité dépose à l'enquête publique, du 25 février au 28 mars 2022, le projet d'installation de canalisation d'évacuation des eaux claires, en même temps que l'enquête publique cantonale pour la mise à ciel ouvert de la Tuayrette.
Constructions PACom	La Municipalité reporte l'assemblée du Conseil général prévue initialement le 31 mars 2022 pour l'adoption du PACom, toutes les réponses pour la finalisation du projet n'ayant pas encore été reçues. La séance publique d'informations est également reportée.
Déchetterie	La Municipalité a décidé d'organiser pour la première fois une journée « Coup de balai » sur son territoire, qui se déroulera le samedi 26 mars 2022. Rendez-vous à tous les participants à 9h sous le couvert de la grande-salle.
SDIS	La Municipalité est informée qu'un exercice pompiers sera organisé dans la commune le 5 mars 2022.

Séance du 28 février 2022

Police	La Municipalité délivre l'autorisation de manifestation pour les concerts du club d'accordéonistes « Les Sittelles » les 29 et 30 avril 2022 avec le permis temporaire pour vente d'alcool et autorisation de tombola.
Maison communale	La Municipalité a adjugé le remplacement des lampes extérieures côté sud, places de parc.
Eau	La Municipalité a adjugé les travaux de réparation d'une fuite d'eau à Seppey.
Forêts	La Municipalité annonce que les travaux de remise en conformité du caisson au Bois de Ban, chemin forestier de l'Arrêt, vont débuter.
Police	La Municipalité prend acte du communiqué de la DSAS concernant la prévention contre le moustique tigre. Toute découverte de cet insecte doit être annoncée.



Un moustique repéré doit aussitôt être dénoncé aux autorités qui se chargeront de la lutte biologique contre les larves.

Vous pensez l'avoir vu ? Si c'est le cas, vous êtes invité-e à le notifier sur le site: www.moustiques-suisse.ch en joignant une photo de bonne qualité.

Si possible, envoyez par la poste un spécimen bien protégé pour éviter l'écrasement. Merci de contribuer à lui rendre l'installation difficile chez nous.